

Rapport d'activité 2022

Commission des professions de la psychologie
PsyCo



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP

Table des matières

Préface de la présidente	3
1. Axes prioritaires en 2022	5
2. Tâches 2022	6
2.1. Modèle de la prescription	6
2.2. Accréditation	6
2.3. Registre des professions de la psychologie (PsyReg)	7
2.4. Secrétariat de la PsyCO	7
3. Portrait de Grazia Ceschi	8
4. Demandes de reconnaissance	10
5. Conclusion	14
6. La PsyCo en bref	15

Préface de la présidente

En 2022, les séances plénières de la commission ont à nouveau pu être organisées en présentiel, à Berne, tandis que les séances des sous-commissions ont continué à se tenir en ligne. Cette combinaison des deux formats s'est avérée efficace, et elle sera conservée à l'avenir.

Nous remercions l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et le Département fédéral de l'intérieur (DFI) de leur coopération et de leur soutien.

Au cours de l'année sous revue, la PsyCo a pris position sur les demandes d'accréditation des premières filières de formation postgrade en psychologie de l'enfant et de l'adolescence et en psychologie clinique. Des procédures d'accréditation ont été conduites avec succès également dans les domaines de la neuropsychologie et de la psychothérapie. Par ailleurs, deux accréditations ont été renouvelées dans le domaine de la psychothérapie. Des demandes de renouvellement d'accréditation dans 40 autres filières de formation postgrade en psychothérapie sont attendues dans les deux à trois prochaines années. La durée de validité

d'une accréditation étant de sept ans, les demandes de renouvellement d'accréditation des filières de formation postgrade en psychologie de l'enfance et de l'adolescence et en psychologie clinique, ainsi que des deux filières de formation postgrade de neuropsychologie, ne seront déposées que dans quatre à six ans.

L'introduction du modèle de la prescription a profondément modifié la situation des soins dans le domaine de la santé psychique en Suisse. Conformément à son mandat, la PsyCo continuera à s'engager pour la protection de la santé et l'assurance-qualité, et elle aura à cœur de proposer des solutions constructives dans le cadre de la mise en place du nouveau modèle de rémunération des prestations. Par ailleurs, les membres de la commission continuent de participer activement aux différents groupes de travail chargés de régler la transition vers le nouveau système.

Nous remercions l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et le Département fédéral de l'intérieur (DFI) de leur coopération et de leur soutien.



Pr^e Simone Munsch

Présidente de la Commission des professions de la psychologie (PsyCo)

En 2022, les séances plénières de la commission ont à nouveau pu être organisées en présentiel, à Berne, tandis que les séances des sous-commissions ont continué à se tenir en ligne. Cette combinaison des deux formats s'est avérée efficace, et elle sera conservée à l'avenir.

1. Axes prioritaires en 2022

La nouvelle réglementation de la psychothérapie pratiquée par des psychologues est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2022. Il s'agit là d'un événement important dans l'histoire des professions de la psychologie.

Après une année 2021 agitée, le secrétariat de la PsyCo a retrouvé calme et stabilité en 2022. Cette année, dans notre rubrique « Portrait », nous avons donné la parole à Grazia Ceschi, représentante du canton de Genève au sein de la PsyCo depuis 2016. Nous la remercions chaleureusement d'avoir pris le temps de répondre à nos questions.

2. Tâches 2022

En plus d'évaluer des demandes de reconnaissance toujours plus complexes, la PsyCo a continué, durant sa onzième année de fonctionnement, de traiter avec beaucoup d'engagement et d'intérêt divers sujets liés à la mise en œuvre de la loi sur les professions de la psychologie (LPsy¹), notamment la protection des titres, la protection des consommateurs et des patients, ainsi que l'assurance-qualité. Les différentes tâches sont décrites en détail ci-dessous.

2.1. Modèle de la prescription

La nouvelle réglementation de la psychothérapie pratiquée par des psychologues est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2022. La mise en œuvre concrète de ce modèle concerne de nombreux acteurs du domaine de la santé ainsi que tous les cantons. Les associations de psychologues et de psychiatres avaient prévenu des défis potentiels associés à la mise en place de ce modèle en amont de son introduction.

Les tables rondes organisées par l'OFSP ont permis d'aborder activement les différents points et, parfois, de trouver rapidement des solutions. Toutefois, fin 2022, une question centrale concernant les psychothérapeutes en formation postgrade était toujours en suspens. La commission espère que les acteurs concernés parviennent à trouver une solution rapidement.

2.2. Accréditation

L'accréditation permet de vérifier si les connaissances acquises dans le cadre des filières de formation postgrade sont adaptées à la réalisation des objectifs fixés dans la LPsy.

Elle inclut le contrôle de la qualité des structures, des processus et des résultats (cf. art. 11 LPsy). Instance d'accréditation, le DFI statue sur la demande d'accréditation après avoir consulté la PsyCo (cf. art. 16, al. 1, LPsy).

Au cours de l'année sous revue, la PsyCo a traité cinq demandes d'accréditation ou de renouvellement d'accréditation. Comme mentionné dans la préface de la présidente, la commission a évalué les premières demandes d'accréditation des filières de formation postgrade en psychologie de l'enfance et de l'adolescence et en psychologie clinique.

.....

¹ SR 935.81

2.3 Registre des professions de la psychologie (PsyReg)

Le registre contribue à garantir la qualité des services dans le domaine de la santé et concourt donc de façon déterminante à protéger la santé des personnes demandant de l'aide.

Avec l'introduction du modèle de la prescription, le PsyReg gagne en visibilité et en importance. Deux des conditions nécessaires pour pouvoir facturer les prestations selon ce modèle sont de posséder un titre postgrade fédéral ou un titre postgrade étranger reconnu en psychothérapie et une autorisation cantonale d'exercer la psychothérapie à titre indépendant. Ces informations sont contenues dans le PsyReg.

Dans un courrier à l'intention des cantons, la PsyCo a rappelé que le registre devait être mis à jour régulièrement pour qu'il puisse déployer un effet optimal et garantir la protection des personnes qui recourent à des prestations dans le domaine de la psychologie contre les actes visant à les tromper et à les induire en erreur (art. 1, al. 1, let. b, LPsy).

2.4 Secrétariat de la PsyCo

L'année sous revue a été marquée, notamment, par un nouveau changement de personnel au sein du secrétariat. Toutefois, l'engagement sans faille de toutes les collaboratrices a permis un traitement rapide des nombreux points en suspens.

Sur la base d'une décision de la commission, les séances plénières ont été à nouveau organisées sur place en 2022, tandis que les séances des sous-commissions ont continué en ligne. Cette combinaison des deux formats a fait ses preuves et elle sera conservée en 2023.

La complexité des demandes de reconnaissance a augmenté, ce qui a des conséquences directes sur le travail du secrétariat et de la commission.

Malgré cela, ou peut-être précisément grâce à cela, le secrétariat et la commission ne cessent d'optimiser la pratique en matière de reconnaissance ainsi que les processus internes.

L'année sous revue est une année record en termes de demandes de reconnaissance. Pour la première fois depuis la création de la PsyCo, le seuil des 500 reconnaissances a été franchi. Des données statistiques sont disponibles au chapitre 4 du présent rapport.

Le mode de fonctionnement optimisé du secrétariat lui permet de traiter dans les délais le grand nombre de demandes de reconnaissance qui lui sont adressées, ce qu'apprécie aussi bien les membres de la PsyCo que les personnes requérantes et les partenaires externes. Toutefois, pour pouvoir conserver ce niveau de qualité à long terme, il est important d'être attentif aux ressources.

3. Portrait de Grazia Ceschi

Pourquoi vous vous êtes proposée pour représenter le canton de Genève au sein de la PsyCo ?

Mon engagement au sein de la PsyCo a débuté en 2016, trois ans après l'entrée en vigueur des bases juridiques de la réglementation fédérale des professions de la psychologie. Cette implication était la suite logique de mon travail (commencé en 2010) au sein de la commission genevoise chargée d'évaluer les formations des psychologues.

Il est intéressant de rappeler que le canton de Genève a toujours été précurseur en matière de réglementation des professions de la psychologie et ceci bien avant la mise en œuvre de la législation fédérale dans ce domaine. Aujourd'hui encore, l'engagement du canton pour accompagner les grandes mutations du monde de la psychothérapie apparaît spécifique, original et novateur. Il me semblait important que l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) puisse bénéficier de cette expérience cantonale grâce à la représentation de Genève au sein de la PsyCo. J'ai donc été ravie de pouvoir assumer cette fonction. J'espère que mon investissement contribuera au développement d'une psychologie de qualité, à la hauteur des enjeux de santé publique auxquels le canton de Genève, ainsi que la Suisse, sont confrontés.

Quelle est votre tâche au sein de la PsyCo en tant que représentante du canton de Genève ?

En tant que représentante cantonale, mon premier objectif est de porter à la connaissance de la commission qui, le cas échéant, transmettra les questions ou les suggestions au Conseil fédéral ou au DFI, les principales préoccupations concernant les métiers de la psychologie rencontrés au niveau des différents acteurs présents au niveau cantonal (prestataires de services, bénéficiaires, autorités du canton de Genève, etc.) En tant que membre de la PsyCo, ma tâche est d'établir un lien entre deux réalités, l'une cantonale, l'autre fédérale.

Au cours des sept dernières années, j'ai eu le plaisir de travailler en étroite collaboration avec de nombreux collègues représentant différentes facettes du monde psychologique suisse. Mon mandat de représentante cantonale s'est construit en étroite collaboration avec M. Paolo Lavizzari, deuxième représentant cantonal au sein de la PsyCo.

Quelle était l'affaire (ou le projet) la plus intéressante qui a été traitée par la PsyCo depuis son institution?

Avec le recul, ce qui ressort avant tout, c'est la quantité de travail que la PsyCo a accompli au cours de ses dix premières années d'existence. Ce travail a conduit à l'élaboration et à la mise en place d'un système juridique et administratif étendu en faveur du développement d'une psychologie de qualité, essentiellement au service de la promotion de la santé des citoyennes et citoyens en Suisse.

En effet, le long chemin vers une psychologie et une psychothérapie de qualité accessibles au plus grand nombre a commencé en Suisse bien avant 2013, date de l'entrée en vigueur de la loi sur les professions de la psychologie LPsy. Cependant, le développement des professions de la psychologie a réellement bénéficié d'une remarquable accélération depuis l'avènement de la LPsy et de la PsyCo. Ainsi, les dix premières années de cette commission fédérale ont été riches en projets essentiels et intéressants. Il est difficile de distinguer un dossier parmi les nombreux projets réalisés durant cette période. Citons par exemple le lancement des procédures de reconnaissance des diplômes et titres étrangers, l'accréditation des formations postgrades ou encore la création du Registre fédéral des professions de la psychologie (PsyReg).

En plus de toutes ces réalisations, il est clair que la PsyCo est toujours fortement impliquée dans la mise en œuvre d'un important projet en cours: l'amélioration de l'accessibilité des psychothérapies effectuées par des psychologues grâce au remboursement de ces services dans le cadre de l'assurance obligatoire des soins.

Qu'est-ce qu'il vous plaît le plus dans votre travail au sein de la PsyCo?

Ce que j'apprécie particulièrement dans la PsyCo, c'est la recherche constante d'un consensus qui puisse concilier au mieux des intérêts pluriels. La dialectique du fédéralisme a sa place dans cette commission fédérale extraparlamentaire. J'apprécie particulièrement cet effort démocratique, qui nous oblige à pondérer constamment nos intérêts spécifiques.

Quel est votre souhait pour l'avenir des professions de la psychologie en Suisse?

Le temps de l'abondance et de l'excès est probablement révolu, mais dans la sobriété, j'espère que les psychologues suisses pourront progressivement trouver leur place dans la société en contribuant, par la qualité de leurs prestations, à la promotion de la santé mentale dans le pays.

Beaucoup de choses ont certes changé au cours des dix dernières années. Un certain nombre de questions fondamentales des professions psychologiques n'ont, cependant, pas encore trouvé de solution adéquate. Conformément au Rapport sur la santé mentale 2022 de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) [World Health Organization, 2022, World Mental Health Report: Transforming Mental Health for All] il faut garder à l'esprit que notre priorité doit rester la réduction de l'importante charge de morbidité liée à l'augmentation des troubles mentaux, augmentation qui est également prévue dans les décennies à venir. L'OMS propose quelques pistes pour atteindre cet objectif prioritaire, en s'appuyant sur les succès des dix dernières années. Pour l'OMS, les conditions d'un changement souhaitable comprennent le renforcement de la volonté politique d'investir dans la prévention et les soins en santé mentale, et la mobilisation des fonds nécessaires au développement de ce secteur. Nous pouvons espérer qu'à terme, ces conditions cadres puisse être pleinement mises en œuvre, tant au niveau fédéral que cantonal.

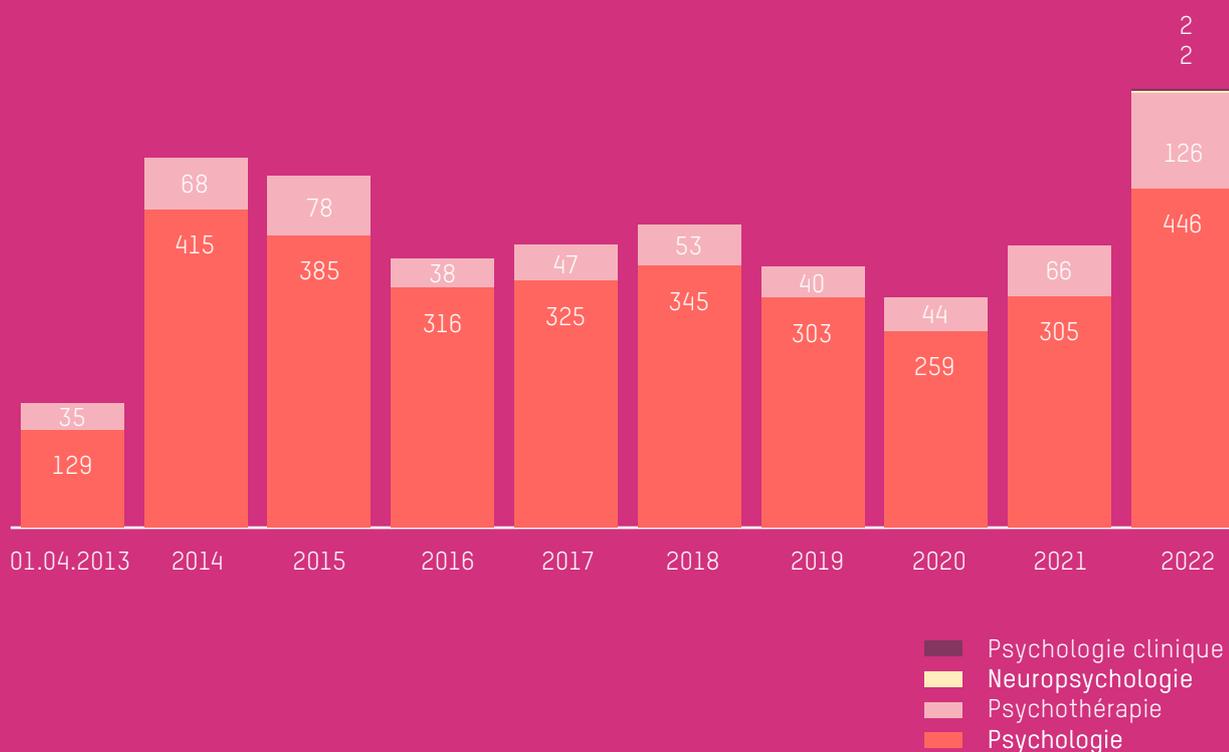
4. Demandes de reconnaissance

La LPsy est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2013.

En 2022, 576 reconnaissances ont été prononcées, dont 446 portent sur des diplômes universitaires en psychologie et 126 sur des titres postgrades dans les domaines de la psychologie. Jamais un tel nombre de reconnaissances n'a été prononcé depuis la mise sur pied de la PsyCo.

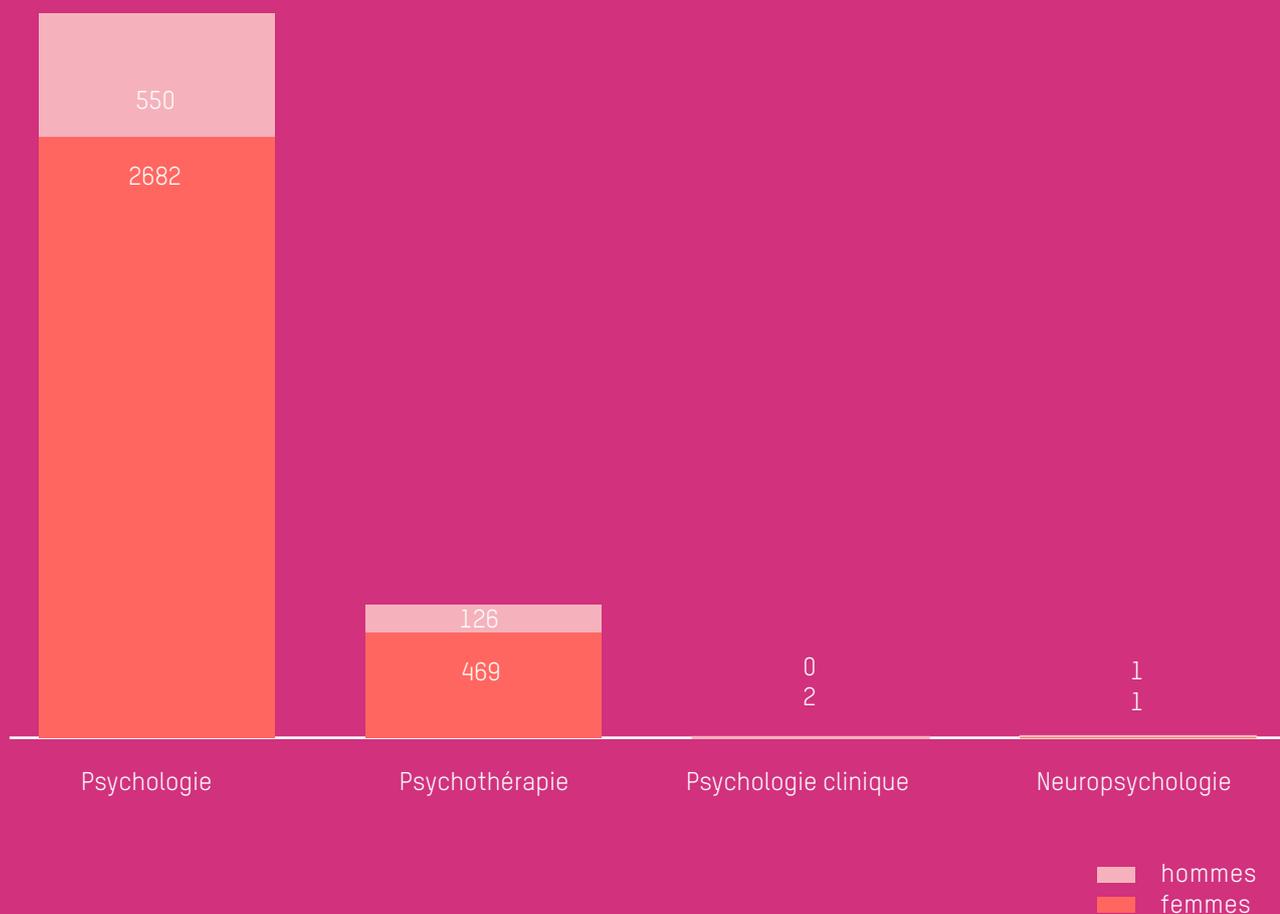
Diplômes en psychologie et titres postgrade dans les domaines de la psychologie reconnus – 01.04.2013–31.12.2022

Depuis l'entrée en vigueur de la LPsy, la PsyCo a prononcé 3827 reconnaissances: 3232 concernaient des diplômes universitaires en psychologie et 595 des titres postgrades. Et pour la première fois, des reconnaissances de titres postgrades en neuropsychologie et en psychologie clinique ont été prononcées. Ces données sont présentées ci-après sous forme de graphiques.



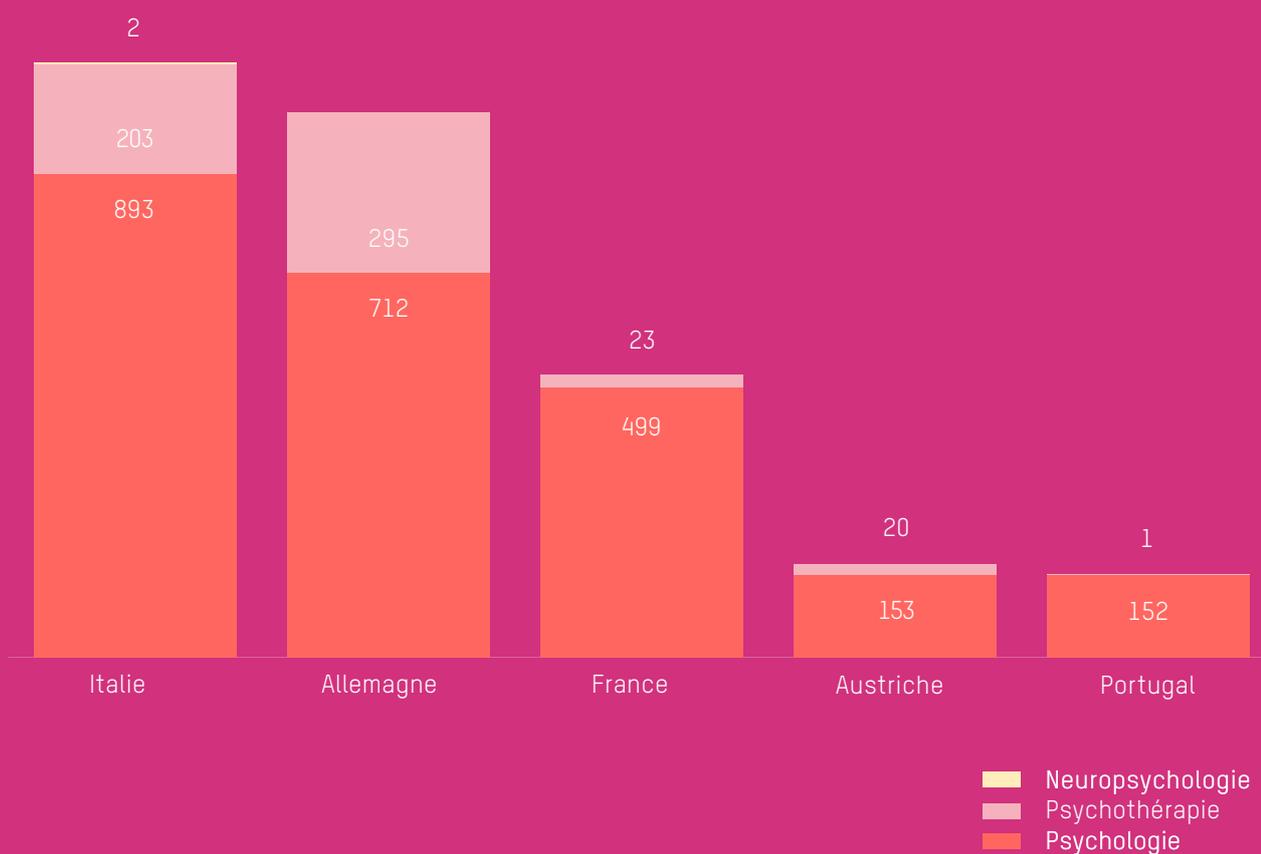
Diplômes en psychologie et titres postgrade dans les domaines de la psychologie reconnus – selon le sexe 01.04.2013–31.12.2022

Au total, 83% des dossiers ont été déposés par des femmes, qui représentent la nette majorité des personnes requérantes tant dans le domaine des diplômes que des titres postgrades (env. 80% dans les deux cas).



Diplômes en psychologie et titres postgrade dans les domaines de la psychologie reconnus – Pays Top 5 01.04.2013–31.12.2022

La reconnaissance a été accordée pour des demandes issues de 60 pays. L'essentiel des reconnaissances, à savoir 77% des dossiers admis, était concentré sur cinq États : l'Italie, l'Allemagne, la France, le Portugal et l'Autriche. Les 23% restants étaient répartis sur d'autres pays de l'UE/AELE ainsi que sur des États tiers.



5. Conclusion

La PsyCo s'engage à soutenir la mise en œuvre du modèle de la prescription et à faire profiter de son expertise. C'est avec la même énergie qu'elle traitera les nouvelles questions en lien avec le développement des professions de la psychologie et de la LPsy. Le rapport final sur l'évaluation de cette loi a été présenté en août 2022. Les résultats n'ont mis en lumière aucun besoin de révision majeur. Huit recommandations ont été transmises à l'OFSP. Le rapport d'évaluation est disponible sur le site Internet de l'OFSP.

6. La PsyCo en bref

En vertu de l'art. 37 LPsy, la PsyCo a aussi bien une fonction consultative que des compétences décisionnelles.

En tant que **commission consultative**, la PsyCo traite tous les dossiers liés à la mise en œuvre de la LPsy. Elle conseille le DFI et le Conseil fédéral sur toutes les questions en la matière, notamment en ce qui concerne la formation postgrade : à cet égard, elle rend des avis sur les propositions de nouveaux titres postgrades et sur toutes les demandes d'accréditation de filières de formation postgrade.

Par ailleurs, elle constitue **l'instance décisionnelle** pour la reconnaissance des diplômes et des titres postgrades étrangers dans le domaine des professions de la psychologie ; elle examine les équivalences sur dossier. En Suisse, les diplômes et les titres postgrades étrangers reconnus par la commission déploient les mêmes effets que les diplômes suisses.

Nombre de séances plénières et de séances des sous-commissions

En 2022, six séances plénières et six séances de la sous-commission Reconnaissance ont eu lieu. La sous-commission Accréditation a siégé trois fois. L'avancement des travaux ainsi que les différentes étapes de la procédure relative au modèle de la prescription ont été régulièrement abordés dans le cadre des séances plénières.

Composition

La Commission des professions de la psychologie se compose des personnes suivantes :

Présidente

Pr^e Simone Munsch, psychologue et psychothérapeute, professeure en psychologie clinique et en psychothérapie, responsable du cabinet de psychothérapie rattaché au Département de psychologie de l'Université de Fribourg, représentante de la Commission pour les études en psychologie dans les hautes écoles suisses CPSYCH.

Vice-présidente

Gabriela Rüttimann, lic. phil., psychologue et psychothérapeute, présidente de l'Association suisse des psychothérapeutes ASP.

Membres

Yvik Adler, lic. phil., psychologue et psychothérapeute, coprésidente de la Fédération suisse des psychologues FSP.

Pr^e Grazia Ceschi, psychologue et psychothérapeute, professeure au sein de la Section de psychologie de l'Université de Genève, déléguée du canton de Genève.

Françoise Colombo-Thuillard, dipl. psych., psychologue et neuropsychologue, représentante de l'Association suisse des neuropsychologues ASNP.

Pr^r Martin grosse Holtforth, psychologue et psychothérapeute, professeur à l'Université de Berne, directeur de recherche à l'Hôpital de l'Île à Berne, représentant de la Société suisse de psychologie SSP.

Paolo Lavizzari, lic. psych., psychologue et psychothérapeute, délégué du canton du Tessin.

Beatrice Stirnimann, dipl. psych., psychologue de l'enfance et de l'adolescence et psychothérapeute, membre du comité de l'Association professionnelle suisse de psychologie appliquée SBAP.

Romaine Schnyder, dr. phil., psychologue, psychothérapeute et psychologue de l'enfance et de l'adolescence, représentante de l'Association suisse de psychologie de l'enfance et de l'adolescence ASPEA.

Pr^r Christoph Steinebach, psychologue et psychothérapeute, directeur du Département de psychologie appliquée de la Haute école des sciences appliquées de Zurich (ZHAW), président de la Conférence spécialisée de psychologie appliquée.

Stephan Wenger, dipl. psych., psychologue et psychothérapeute, coprésident de la Fédération suisse des psychologues FSP.

Les membres représentent les organisations suivantes :

- la Société suisse de psychologie SSP;
- la Fédération suisse des psychologues FSP;
- l'Association suisse des psychothérapeutes ASP;
- l'Association professionnelle suisse de psychologie appliquée SBAP;
- la Commission pour les études en psychologie dans les hautes écoles suisses CPSYCH;
- la Conférence spécialisée de psychologie appliquée;
- les cantons et l'OFSP.

Collaboratrices du secrétariat

Melanie Stalder, responsable du secrétariat

Céline Bärtschi, collaboratrice spécialisée

Sylvia Odermatt, collaboratrice spécialisée

En vertu de l'art. 37, al. 1, LPsy, la PsyCo doit rédiger régulièrement des rapports destinés au DFI. Le présent document constitue son onzième rapport d'activité, qui couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Impressum

Éditeur

Office fédéral de la santé publique OFSP

Contact

Office fédéral de la santé publique OFSP

Secrétariat de la PsyCo

Caste Postale

CH-3003 Berne

psyko@bag.admin.ch

www.bag.admin.ch

Date de publication

Juin 2023

Versions linguistiques

Cette publication est disponible en allemand et en français

sous www.bag.admin.ch

Concept graphique, Infographie et typographie

diff. Kommunikation SA, Berne

Office fédéral de la santé publique OFSP
Secrétariat de la PsyCo
Schwarzenburgstrasse 157, CH-3097 Liebefeld
Adresse postale : CH-3003 Berne
www.ofsp.admin.ch